

Postulat demandant une étude sur l'avancement de la réflexion au sujet d'une fusion des Communes du Pays-d'Enhaut

Le postulat est une invitation à la municipalité d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport. Le postulat n'a pas d'effet contraignant pour la municipalité, si ce n'est l'obligation d'analyser une situation et de rédiger un rapport. Le postulat peut porter sur une compétence du conseil communal ou de la municipalité.

On mentionne de plus en plus le mot « fusion » dans la vie publique, aussi au Pays-d'Enhaut. Le dictionnaire Larousse en donne la définition suivante : « Réunion, combinaison étroite de deux éléments, de deux groupes ». Certains interprètent une telle démarche comme un acte négatif, mais il pourrait à notre sens être synonyme de nouvelles perspectives pour notre vallée et nos trois Communes.

La Constitution du Canton de Vaud de 2003 a inauguré une politique volontariste en matière de fusions de communes en encourageant clairement cette démarche, notamment par des mesures incitatives. Elles sont de l'ordre financier et sont un soutien au processus de fusion découlant de la loi sur les fusions de communes (LfusCom)

Fort de cet appui, un nombre croissant de communes fusionnent pour créer un cadre politique et administratif adapté aux exigences actuelles et futures de la gestion publique. Il est certain que l'augmentation du volume de travail et la spécialisation des tâches communales, les exigences toujours plus importantes de la population en termes de prestations ou encore le changement de composition sociale dans les communes sont autant d'éléments qui incitent certaines d'entre elles à fusionner.

Il ne faut pas se le cacher, une fusion doit toutefois être l'aboutissement d'un travail politique mûrement réfléchi. Elle est majoritairement une décision émotionnelle, plaçant au deuxième plan les questions au sujet de la gestion administrative, de la représentativité des anciennes communes, mais révélant surtout des questions identitaires ou financières telles que le taux d'impôts.

Il est possible que le Pays-d'Enhaut ne soit pas encore totalement prêt pour une telle démarche. Cependant, plus nous avançons et plus nous nous rapprochons de cette échéance. Une fusion nous permettrait de nous réapproprier une quantité maintenant importante de gestions intercommunales qui sont devenues au fil du temps de moins en moins démocratiques. Au point de dire : que ne faisons-nous pas encore ensemble ?

S'il s'avère qu'une telle réflexion peut être initiée, il serait essentiel de préparer le chemin, de baliser la voie à suivre pour parvenir à cette éventuelle fusion. Il faudra du temps pour que nos concitoyens soient prêts à se déterminer. Par un acte politique, il serait indiqué de s'y atteler.

C'est pourquoi, par le présent postulat, nous demandons une analyse, suivie d'un rapport exhaustif portant sur :

- Un état des lieux des collaborations intercommunales existantes entre les Communes de Rougemont, Rossinière et Château-d'Oex.
- Les perspectives d'une fusion à 3 communes, y compris les aspects financiers, en demandant à la Municipalité de Château-d'Oex d'approcher les Communes voisines de Rossinière et Rougemont lorsque cette liste aura été établie
- Si les conclusions sont positives, une esquisse de stratégie, si possible élaborée dans le cadre d'une collaboration (ou d'un « échange de vues ») avec les Communes de Rougemont et Rossinière ; cette stratégie viserait à préparer le terrain auprès de l'opinion publique en mettant en avant les avantages d'une telle fusion

Au nom du groupe socialiste, Raymond Vuadens et consorts

Château-d'Oex, le 10 avril 2019